COMMUNE DE GRANDFONTAINE (Jura)

Commune de Grandfontaine
Rue de la Férouse 11
2908 Grandfontaine

032 476 61 74
administration@grandfontaine.ch
www.grandfontaine.ch

Grandfontaine, juin 2023

PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

NOUVEL ABRIBUS
Mis en fonction le 3 juillet 2023

Le nouvel arrêt de bus sur la route de Fahy sera officiellement mis en fonction le 3 juillet 2023. Cependant, les bus s'arrêtent aux deux arrêts "nouveau et ancien" depuis le lundi 12 juin. La signalisation sera mise en place tout prochainement.

Nous prions les automobilistes d'être vigilants aux enfants.

VACANCES ANNUELLES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le bureau communal sera fermé du :

24 juillet au 20 août 2023

En cas d'urgence, le Maire Sylvain Quiquerez se tient à votre disposition au 079 822 35 38.

Le Conseil communal vous souhaite un bel été.

PERTURBATIONS DE TRAFIC À LA RUE DE LA FÉROUSE
Pose d'une nouvelle conduite d'eau et remplacement de câbles électriques

Des travaux d'assainissement ont débuté le 12 juin 2023. Nous vous prions de bien vouloir vous conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier.

Suite au verso !

COMMUNE
DE
GRANDFONTAINE
(Jura)

Assemblée communale ordinaire
Jeudi 6 juillet 2023 à 20.00 heures
Halle de gymnastique de Grandfontaine

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 décembre 2022.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de sécurité locale de la commune mixte de Grandfontaine.
4. Accepter la participation financière communale de Fr. 23'000.- pour remplacer une partie du haut de la conduite d'eau de la « Rue de la Férouse » ; donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et sa consolidation.
5. Discuter et voter un crédit d'étude de Fr. 48'000.- en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment scolaire ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
6. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022, voter les dépassements budgétaires.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement au secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

ÉLÉVATION DU DEGRÉ D'INCENDIE EN FORÊTS

En raison de l'absence de précipitations substantielles depuis le 17 mai dernier et de l'épisode de bise qui a asséché la litière, nous vous informons que le degré de danger d'incendie en forêt s'élève à un niveau de danger « marqué » (degré 3) sur l'ensemble du territoire cantonal. Il est assorti d'un appel à la plus grande prudence pour faire du feu en forêt et à proximité.

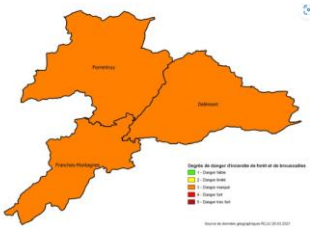

JOURNÉE VILLAGEOISE AU MUSÉE DES VIEILLES TRADITIONS

Le musée ouvre ses portes aux habitants de Grandfontaine le **27 août 2023**. Plusieurs activités sont organisées : visite gratuite du musée, démonstration de tracteurs et machines, balades en calèche, restauration à des prix familles. Venez nombreuses et nombreux découvrir ce magnifique endroit et vous remémorer quelques pièces rares du passé de Grandfontaine.